
PROVINCE DE HAINAUT
IGRETEC

OBJET DU MARCHE
DESIGNATION D'UN REVISEUR D'ENTREPRISES EN
QUALITE DE COMMISSAIRE

MARCHÉ DE SERVICES
Procédure négociée directe avec publication
préalable

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Dossier N°2024/097

I. OBJET DU MARCHE

Marché de services ayant pour objet la désignation d'un réviseur d'entreprise en vue de l'accomplissement d'une mission révisoriale au sein de :

- l'Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques, en abrégé I.G.R.E.T.E.C.
- l'intercommunale CENEO.
- la société coopérative Charleroi Métropole.

Mission 1 : dans le cadre de ce marché, la mission du commissaire réviseur porte sur le contrôle légal des comptes annuels des exercices comptables 2025, 2026 et 2027.

Mission 2 : la réalisation de toute prestation réservée au commissaire réviseur, par effet de la loi (Code des Sociétés et des Associations etc..) ou des statuts, telle que la rédaction de rapports (autres que ceux relevant de la mission 1).

La Mission 2 du présent marché sera exécutée sur base de commandes partielles, c'est-à-dire au fur et à mesure des besoins.

II. PROCEDURE

Le marché est passé par procédure négociée directe avec publication préalable conformément aux articles 2.29° et 41 de la loi du 17 juin 2016.

III. RECEPTION ET RECEVABILITE DES OFFRES

L'avis de marché est paru :

Au BA

Avis de marché publié le 31/02/2025

1^{er} avis rectificatif publié le 25/02/2025

Règlementation :

Article 15 – Partie A du Cahier Spécial des Charges

Le 26/02/2026 à 10h, 4 offres ont été déposées sur la plateforme e-Procurement.

Aperçu du procès-verbal d'ouverture :

	Soumissionnaires	Siège social	Montants des offres à l'ouverture HTVA et TVAC
1	DGST & PARTNERS - REVISEUR D'ENTREPRISES BCE : 0458.736.952	Avenue Emile van Becelaere 28A, boîte 71 1170 Watermael-Boitsfort	HTVA : 169.950,00 € TVAC : 205.639,50 €
2	Callens, Vandelanotte & Theunissen BCE : 0427.897.088	Avenue de Tervueren 313 1150 Woluwe-Saint-Pierre	HTVA : 198.350,00 € TVAC : 240.003,50 €
3	JOIRIS, ROUSSEAU ET Co, REVISEURS D'ENTREPRISES ASSOCIES BCE : 0450.426.032	Rue de la Biche 18 7000 Mons	HTVA : 195.800,00 € TVAC : 236.918,00 €
4	RSM INTERAUDIT BCE : 0436.391.122	Chaussée de Waterloo 1151 1180 Uccle	HTVA : 161.600,00 € TVAC : 195.536,00 €

Examen :

Dans le présent marché, toutes les offres ont été remises conformément aux dispositions du Cahier Spécial des Charges.

IV. DROITS D'ACCES ET SELECTION QUALITATIVE

4.1. Exigences requises

Le point 16 – partie A du Cahier spécial des charges définit :

- les différents motifs d'exclusion ainsi que les vérifications qui seront opérées par le Pouvoir adjudicateur :

- L'ensemble des motifs d'exclusion obligatoire et facultative listés aux articles 67 et 69 de la loi du 17 juin 2016 sont définis dans ce point.
- Le motif d'exclusion obligatoire relatif aux dettes fiscales et sociales défini à l'article 68 de la loi du 17 juin 2016 y est également spécifié.

- les critères de sélection qualitative applicables au présent marché.

4.2. Examen des offres quant à la sélection qualitative

Conformément à l'article 39 de l'A.R. du 18 avril 2017, le simple fait d'introduire l'offre constitue une déclaration implicite sur l'honneur du soumissionnaire qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016, y compris ceux pour lesquels les documents et certificats ne sont pas accessibles gratuitement pour le pouvoir adjudicateur.

4.2.1. Contrôle de conformité des obligations fiscales et sociales

4.2.1.1. Quant aux obligations fiscales

Le pouvoir adjudicateur a procédé à la vérification de la situation de tous les soumissionnaires (y compris tous les participants d'un groupement d'opérateurs économiques ayant déposé offre ensemble et les tiers à la capacité desquels il est fait appel) dans les 20 jours suivant la date ultime pour l'introduction des demandes de participation ou des offres, conformément à l'article 63§2 de l'Arrêté royal du 18 avril 2017.

Il ressort de la vérification opérée sur TELEMARC que tous les soumissionnaires ne sont redevables vis-à-vis du SPF Finances d'aucun impôt, amende administrative exigible, intérêt de retard ni frais de poursuites en matière d'impôts directs et d'aucune taxe, intérêt, amende fiscale ou accessoire en matière de TVA dont la somme globale dépasse 3.000€.

4.2.1.2. Quant aux obligations sociales

Le pouvoir adjudicateur a procédé à la vérification de la situation de tous les soumissionnaires dans les 20 jours suivant la date ultime pour l'introduction des demandes de participation ou des offres, conformément à l'article 62§2 de l'Arrêté royal du 18 avril 2017.

Conformément à l'article 64 de l'A.R. du 18 avril 2017, s'agissant d'évaluer la situation personnelle des entreprises candidates, les droits d'accès doivent être examinés par rapport à chacun des membres composant une société ou association momentanée.

Aucun soumissionnaire n'est redevable d'aucun paiement de cotisations de sécurité sociale dont la somme globale dépasse 3.000€.

4.2.2. Inventaire et contrôle de conformité des documents demandés pour la vérification des capacités techniques, financières et économiques

Les documents demandés pour la vérification des capacités techniques, financières et économiques au point 16.2 de la partie A du Cahier spécial des charges sont les suivants :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Conformément à l'article 66 de l'A.R. du 18 avril 2017, le soumissionnaire doit présenter une aptitude à exercer l'activité professionnelle afférente à l'objet du présent marché.

Pourra être sélectionné le soumissionnaire qui fournira :

- 1) la preuve de son inscription au tableau de l'Institut des Réviseurs d'entreprises.*

Capacité économique et financière :

Conformément à l'article 67 de l'A.R. du 18 avril 2017, le soumissionnaire doit présenter une capacité économique et financière adaptée au présent marché.

Pourra être sélectionné le soumissionnaire remplissant les critères de capacité financière et économique fixés ci-dessous qu'il justifiera par les documents suivants :

- 2) la preuve de la souscription d'une assurance couvrant la responsabilité professionnelle de chaque membre de l'équipe proposée pour le projet et la preuve du paiement de la dernière prime ;*

Est considérée comme suffisant le niveau d'exigence suivant :

- a) une couverture de minimum trois millions d'euros par année doit être prévue.*
 - b) la franchise doit être égale ou supérieure à 10.000 euros.*
 - c) la police doit couvrir au minimum toutes les missions réservées par ou en vertu de la loi aux réviseurs d'entreprises.*
- 3) une déclaration concernant le chiffre d'affaires global pour les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du soumissionnaire.*

Est considérée comme suffisant le niveau d'exigence suivant : minimum 375.000 €.

Si pour une raison justifiée, le soumissionnaire n'est pas en mesure de fournir les références demandées, il est admis à prouver sa capacité économique et financière par tout autre document considéré comme approprié par le pouvoir adjudicateur.

Capacité technique et professionnelle :

Conformément à l'article 68 de l'A.R. du 18 avril 2017, le candidat soumissionnaire doit présenter une capacité technique et professionnelle suffisante et répondre à toutes les conditions légales et réglementaires d'exercice de sa profession.

Pourra être sélectionné le candidat ou le soumissionnaire remplissant les critères de capacité technique ou professionnelle fixés ci-dessous qu'il justifiera par les documents suivants :

- 4) La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou lorsque le destinataire a été un acheteur privé, par une attestation de l'acheteur ou, à défaut, simplement par une déclaration du prestataire de services;*

Est considérée comme suffisant le niveau d'exigence suivant :

2 références, dans le même secteur d'activité que le pouvoir adjudicateur, à savoir le contrôle légal de comptes annuels présentant un chiffre d'affaires de minimum 30.000.000€ en indiquant le montant et une description succincte de chaque mission.

En outre, conformément à l'article 69 de l'A.R. du 18 avril 2017, le pouvoir adjudicateur peut considérer qu'un opérateur économique ne possède pas les capacités professionnelles requises

lorsqu'il a établi que l'opérateur économique a des intérêts conflictuels qui pourraient avoir une incidence négative sur l'exécution du marché.

	1	2	3	4
Soumissionnaire 1 : DGST & PARTNERS	X	X	X	X
Soumissionnaire 2 : Callens, Vandelanotte & Theunissen	X	X	X	X
Soumissionnaire 3 : JOIRIS, ROUSSEAU ET Co	X	0	X	0
Soumissionnaire 4 : RSM INTERAUDIT	X	X	X	X

X : document présent complet et conforme / 0 : document présent mais incomplet et/ou non conforme / 00 : document absent / F : document facultatif

Soumissionnaire 1 : DGST & PARTNERS

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Le soumissionnaire fournit la preuve de l'inscription à l'IRE de DGST & Partners et des 3 réviseurs personnes physiques renseignées comme faisant partie de l'équipe affectée à la mission.

Capacité financière et économique :

Le soumissionnaire fournit dans son offre la preuve de la souscription d'une assurance couvrant la responsabilité professionnelle de chaque membre de l'équipe proposée pour le projet et la preuve du paiement de la dernière prime (attestation Marsh). Les niveaux exigés sont respectés.

Le soumissionnaire fournit dans son offre une déclaration concernant le chiffre d'affaires global pour les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du soumissionnaire qui démontre qu'il dépasse très largement le niveau d'exigence de minimum 375.000 €.

Capacité technique :

Deux références, dans le même secteur d'activités que le pouvoir adjudicateur, à savoir le contrôle légal de comptes annuels présentant un chiffre d'affaires de minimum 30.000.000 €, en indiquant le montant et une description succincte de chaque mission.

Le soumissionnaire présente les certificats de bonne exécution suivants :

- IGRETEC → chiffre d'affaires moyen 2022/2023 : 76.329.000 €
- CENEO → chiffre d'affaires moyen : 459.911,17 €
- SPI SCRL → chiffre d'affaires moyen 2024/2026 : 13.395.698 €
- CESE WALLONIE → chiffre d'affaires 2023 : 8.571.048,64 €

Les autres certificats concernent des activités du secteur privé.

Le soumissionnaire renseigne des entités publiques pour lesquelles il ne remet pas de certificat de bonne exécution ni de renseignements concernant le chiffre d'affaires.

Usant de son pouvoir d'investigation, le Pouvoir Adjudicateur a vérifié le chiffre d'affaires des entités publiques pour lesquels le soumissionnaire est en cours de mandat :

- INTRADEL → chiffre d'affaires 2023 : 111.624.586 € (site Companyweb)

Le soumissionnaire apporte la preuve de 2 références de contrôle légal présentant un chiffre d'affaires de minimum 30.000.000 €.

Soumissionnaire 2 : Callens, Vandelanotte & Theunissen

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Le soumissionnaire fournit la preuve de l'inscription à l'IRE de Callens, Vandelanotte & Theunissen et des 2 réviseurs personnes physiques renseignées comme faisant partie de l'équipe affectée à la mission.

Capacité financière et économique :

Le soumissionnaire fournit dans son offre la preuve de la souscription d'une assurance couvrant la responsabilité professionnelle de chaque membre de l'équipe proposée pour le projet et la preuve du paiement de la dernière prime (attestation AXA). Les niveaux exigés sont respectés.

Le soumissionnaire fournit dans son offre une déclaration concernant le chiffre d'affaires global pour les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du

soumissionnaire qui démontre qu'il dépasse très largement le niveau d'exigence de minimum 375.000 €.

Capacité technique :

Deux références, dans le même secteur d'activité que le pouvoir adjudicateur, à savoir le contrôle légal de comptes annuels présentant un chiffre d'affaires de minimum 30.000.000 €, en indiquant le montant et une description succincte de chaque mission.

Le soumissionnaire présente les certificats de bonne exécution suivants :

- Radio-télévision belge de la Communauté Française → 2023/2024 : pas de renseignement quant au chiffre d'affaires
- TEC → 2023/2025 : pas de renseignement quant au chiffre d'affaires
- ENABEL → 2024/2026 : pas de renseignement quant au chiffre d'affaires

Il fournit une liste de clients publics mais eu égard au faibles montants renseignés, il s'agit de ses honoraires et non du chiffre d'affaires des clients.

Usant de son pouvoir d'investigation, le Pouvoir Adjudicateur a vérifié le chiffre d'affaires des entités publiques pour lesquels le soumissionnaire est en cours de mandat :

- TEC (OTW) : chiffre d'affaires 2023 : 122.090.372 €
- ENABEL : chiffre d'affaires 2023 : 310.873.739 €

Le soumissionnaire apporte la preuve de 2 références de contrôle légal présentant un chiffre d'affaires de minimum 30.000.000 €.

Soumissionnaire 3 : JOIRIS, ROUSSEAUX ET Co

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Le soumissionnaire fournit la preuve de l'inscription à l'IRE de JOIRIS, ROUSSEAUX ET Co et des 3 réviseurs personnes physiques renseignées comme faisant partie de l'équipe affectée à la mission.

Capacité financière et économique :

Le soumissionnaire fournit dans son offre la preuve de la souscription d'une assurance (attestation AXA). Néanmoins, l'attestation incrustée sur la page de l'offre est tronquée de sorte que, sa partie droite étant illisible, le Pouvoir Adjudicateur ne peut en vérifier la conformité à la demande.

Le soumissionnaire sera interrogé s'il se classe en ordre utile.

Le soumissionnaire fournit dans son offre une déclaration concernant le chiffre d'affaires global pour les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du soumissionnaire qui démontre qu'il dépasse largement le niveau d'exigence de minimum 375.000 €.

Capacité technique :

Deux références, dans le même secteur d'activité que le pouvoir adjudicateur, à savoir le contrôle légal de comptes annuels présentant un chiffre d'affaires de minimum 30.000.000 €, en indiquant le montant et une description succincte de chaque mission.

Le soumissionnaire fournit une liste de clients publics (intercommunales et sociétés de logement) mais sans renseignements quant au chiffre d'affaires des clients.

Usant de son pouvoir d'investigation, le Pouvoir Adjudicateur a vérifié le chiffre d'affaires des entités publiques vantées par le soumissionnaire :

- INBW : chiffre d'affaires 2023 : 127.465.874 €

Les autres références vantées en intercommunale n'atteignent pas 30.000.000 €

Le soumissionnaire sera interrogé s'il se classe en ordre utile.

Soumissionnaire 4 : RSM INTERAUDIT

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Le soumissionnaire fournit la preuve de l'inscription à l'IRE de RSM INTERAUDIT et des 5 réviseurs personnes physiques renseignées comme faisant partie de l'équipe affectée à la mission.

Capacité financière et économique :

Le soumissionnaire fournit dans son offre la preuve de la souscription d'une assurance couvrant la responsabilité professionnelle de chaque membre de l'équipe proposée pour le projet et la preuve du paiement de la dernière prime (attestation VANBREDa). Les niveaux exigés sont respectés.

Le soumissionnaire fournit dans son offre une déclaration concernant le chiffre d'affaires global pour les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du soumissionnaire qui démontre qu'il dépasse très largement le niveau d'exigence de minimum 375.000 €.

Capacité technique :

Deux références, dans le même secteur d'activité que le pouvoir adjudicateur, à savoir le contrôle légal de comptes annuels présentant un chiffre d'affaires de minimum 30.000.000 €, en indiquant le montant et une description succincte de chaque mission.

Le soumissionnaire présente les certificats de bonne exécution suivants :

- ORES → depuis 2016 : pas de renseignement quant au chiffre d'affaires
- IPALLE → depuis 2022 : pas de renseignement quant au chiffre d'affaires
- IDETA → depuis 2016 : pas de renseignement quant au chiffre d'affaires
- SWDE → depuis 2022 : pas de renseignement quant au chiffre d'affaires

Le soumissionnaire fournit une liste de clients publics mais sans renseignements quant au chiffre d'affaires des clients.

Usant de son pouvoir d'investigation, le Pouvoir Adjudicateur a vérifié le chiffre d'affaires des entités publiques vantées par le soumissionnaire :

- ORES → chiffre d'affaires : 711.531.578 €
- SWDE → chiffre d'affaires : 570.093.828 €

Le soumissionnaire apporte la preuve de 2 références de contrôle légal présentant un chiffre d'affaires de minimum 30.000.000 €.

4.2.3. Conclusions

A ce stade, le pouvoir adjudicateur décide de poursuivre l'examen de toutes les offres. Il interrogera le soumissionnaire JOIRIS, ROUSSEaux ET Co s'il se classe en ordre utile.

Il vérifiera l'absence des autres motifs d'exclusion dans le chef de l'adjudicataire pressenti à l'issue de l'analyse

V. EXAMEN DES OFFRES

5.1. Vérification de la régularité des offres

5.1.1. Identité du soumissionnaire et pouvoirs de signature

Soumissionnaire 1 : DGST & PARTNERS

L'identité de l'entreprise mentionnée dans le rapport de dépôt est DGST & PARTNERS - REVISEUR D'ENTREPRISES BEDRIJFSREVISOREN. Il s'agit de la même entreprise que celle indiquée dans le formulaire d'offre.

Le rapport de dépôt indique que l'offre a été signée électroniquement par Monsieur Michel LECOQ.

Le soumissionnaire joint à son offre une publication du 20 janvier 2015 aux Annexes du Moniteur Belge duquel il ressort que Monsieur Michel LECOQ est l'un des gérants, chacun des gérants étant investi de tous les pouvoirs de gestion.

Usant de son pouvoir d'investigation, le Pouvoir Adjudicateur a consulté les statuts de l'entreprise (qui n'ont pas été mis à jour depuis une publication du 27 juin 2003 aux Annexes du Moniteur belge) desquels il ressort que les gérants disposent des pouvoirs de gestion et de disposition les plus étendus.

Sur base des documents joints à l'offre, les pouvoirs du signataire sont confirmés.

Soumissionnaire 2 : Callens, Vandelanotte & Theunissen

L'identité de l'entreprise mentionnée dans le rapport de dépôt est Callens, Vandelanotte & Theunissen. Il s'agit de la même entreprise que celle indiquée dans le formulaire d'offre.

Le rapport de dépôt indique que l'offre a été signée électroniquement par Madame Cécile THEUNISSEN et Monsieur Philip CALLENS.

Le soumissionnaire joint à son offre les statuts coordonnés de l'entreprise à la date du 25 janvier 2024. L'article 12 de ces derniers précisent que : « *Lorsqu'il y a au moins deux administrateurs, la société est valablement représentée à l'égard des tiers et en justice par deux administrateurs qui ne doivent pas délivrer de procuration, sans préjudice de l'article 10 et sauf délégations spéciales* ».

Le soumissionnaire joint également une publication du 5 avril 2024 aux Annexes du Moniteur Belge de laquelle il ressort que Monsieur Philip CALLENS et Madame Cécile THEUNISSEN ont un pouvoir de représentation pour conclure et exécuter des marchés publics seuls. Pour Monsieur Philipp CALLENS, c'est sans limite de montant.

Sur base des documents joints à l'offre, les pouvoirs du signataire sont confirmés.

Soumissionnaire 3 : JOIRIS, ROUSSEAUX ET Co

L'identité de l'entreprise mentionnée dans le rapport de dépôt est JOIRIS, ROUSSEAUX ET Co, REVISEURS D'ENTREPRISES ASSOCIES. Il s'agit de la même entreprise que celle indiquée dans le formulaire d'offre.

Le rapport de dépôt indique que l'offre a été signée électroniquement par Monsieur Alexis PRUNEAU.

Le soumissionnaire ne joint pas les statuts de l'entreprise. Usant de son pouvoir d'investigation, le Pouvoir adjudicateur a consulté les annexes du Moniteur belge et notamment, une publication du 12 janvier 2024 qui indique que : « *les administrateurs, agissant conjointement, représentent la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant.*

Exécution par la société d'une mission de révision et/ou mission d'audit déterminée visée à l'article 3 de la loi du 7 décembre 2016 portant sur l'organisation de la profession et la supervision de réviseurs d'entreprises.

Les administrateurs désignent un ou plusieurs actionnaires ayant la qualité de réviseur d'entreprises pour représenter la société dans chaque mission de révision. Dans le cadre de ces missions, les actionnaires représentent la société à l'égard des tiers et agissent en justice au nom de la société, tant en demandant qu'en défendant. »

La publication du 12 décembre 2022 aux Annexes du Moniteur Belge indique que Messieurs Alexis PRUNEAU et Bernard ROUSSEAUX sont administrateurs.

Etant entendu que dans le cadre de cette remise d'offre, nous ne sommes pas encore dans le cas de l'exécution par la société d'une mission de révision, les administrateurs représentent la société en agissant conjointement.

Dans l'offre, aucune procuration de Monsieur ROUSSEAUX en faveur de Monsieur PRUNEAU n'est présente.

A ce stade, les pouvoirs du signataire ne sont pas confirmés.

Le soumissionnaire sera interrogé s'il se classe en ordre utile.

Soumissionnaire 4 : RSM INTERAUDIT

L'identité de l'entreprise mentionnée dans le rapport de dépôt est RSM INTERAUDIT. Il s'agit de la même entreprise que celle indiquée dans le formulaire d'offre.

Le rapport de dépôt indique que l'offre a été signée électroniquement par Monsieur Thierry LEJUSTE.

Le soumissionnaire joint à son offre une publication du 23 février 2024 aux Annexes du Moniteur Belge reprenant l'octroi par le Conseil d'Administration de pouvoirs de représentation légale de la société pour notamment répondre aux appels d'offres publics. Monsieur LEJUSTE fait partie de la liste reprise.

Sur base des documents joints à l'offre, les pouvoirs du signataire sont confirmés.

5.1.2. Complétude et utilisation du formulaire d'offre

Toutes les offres répondent parfaitement aux exigences imposées par le formulaire d'offre.

Les soumissionnaires suivants ont utilisé le formulaire d'offre présent dans les documents du marché :

- Soumissionnaire 1 : DGST & PARTNERS
- Soumissionnaire 2 : Callens, Vandelanotte & Theunissen
- Soumissionnaire 3 : JOIRIS, ROUSSEAU ET Co

Cependant, le soumissionnaire suivant n'a pas utilisé le formulaire d'offre présent dans les documents du marché :

- Soumissionnaire 4 : RSM INTERAUDIT

Cependant, la comparaison des offres étant toujours possible, le Pouvoir Adjudicateur considère ce manquement comme une irrégularité non-substantielle et décide de relever le défaut :

5.1.3. Remise d'une seule offre

En application de l'article 54 de l'A.R. du 18 avril 2017, un soumissionnaire ne peut remettre qu'une offre par marché sauf en cas d'éventuelles variantes. Pour l'application de cette disposition, chaque participant à un groupement sans personnalité juridique est considéré comme un soumissionnaire.

Examen :

Les offres des soumissionnaires sont conformes à la présente disposition.

5.1.4. Conformité des offres aux dispositions des documents du marché concernant les spécifications techniques.

Toutes les offres sont parfaitement conformes aux exigences du Pouvoir Adjudicateur en termes de spécifications techniques.

5.1.6 Conformité des offres quant aux options, variantes et lots

Variantes, options et lots

Le présent marché n'autorise ni les variantes, ni les options et n'est pas subdivisé en lots.

Les offres sont conformes aux exigences du Pouvoir adjudicateur.

5.1.7. Sous-traitance

L'article 7 du Cahier Spécial des Charges prescrit que les soumissionnaires indiquent dans leur offre la part du marché qu'ils ont l'intention de sous-traiter à des tiers ainsi que les sous-traitants proposés.

Le soumissionnaire mentionne également dans son offre pour quelle part du marché il fait appel à cette capacité et quelles autres entités il propose dans son offre.

En outre, il apporte la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires en produisant l'engagement de ces entités (voir annexe 1 du cahier spécial des charges : déclaration d'engagement de mise à disposition des moyens financiers et/ou techniques).

Les soumissionnaires n'indiquent pas dans leur offre qu'ils ont l'intention de sous-traiter une part du marché.

L'offre est conforme aux prescriptions du C.S.Ch.

5.1.8. Conflits d'intérêts et ententes :

Le Pouvoir Adjudicateur n'a pas détecté, dans le présent marché, d'éléments permettant de penser qu'une ou plusieurs offres reposeraient sur un acte, convention ou entente de nature à fausser les conditions normales de la concurrence au sens de l'article 5 de la loi du 17 juin 2016.

5.1.9. Réserves

Les offres ne comportent aucune réserve.

5.1.10. Conclusions

A ce stade, l'analyse des offres se poursuit pour les soumissionnaires suivants :

- Soumissionnaire 1 : DGST & PARTNERS
- Soumissionnaire 2 : Callens, Vandelanotte & Theunissen
- Soumissionnaire 3 : JOIRIS, ROUSSEAUX ET Co
- Soumissionnaire 4 : RSM INTERAUDIT

5.2. DOCUMENTS À ANNEXER À L'OFFRE

L'article 17 de la partie A du Cahier Spécial des Charges dispose que chaque soumissionnaire remettra les documents suivants, dans l'ordre indiqué, en nommant les fichiers de manière explicite :

- 1) La liste récapitulative de tous les documents joints à l'offre;
- 2) Sous peine d'irrégularité substantielle de l'offre, le formulaire « Offre » ;
- 3) Concernant la vérification des pouvoirs de signature :
 - les statuts de la société ;
 - la déclaration du mandataire identifiant son mandant (cf document introductif 3.A)
 - la preuve des pouvoirs d'engager la société du signataire de l'offre (preuve du mandat dans la société, procuration, ...)Ces documents seront éventuellement accompagnés d'une traduction s'ils ne sont pas établis en français, langue du pouvoir adjudicateur ¹;
- 4) Tous les documents repris au point 16 relatif à la sélection qualitative des soumissionnaires s'ils sont demandés au stade de l'offre ;
- 5) Si le soumissionnaire souhaite recourir aux capacités d'autres entités, la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires (par exemple, en produisant la déclaration d'engagement de mise à disposition des moyens financiers et/ou techniques des entités à la capacité desquelles il est fait appel)
- 6) Les documents détaillés dans le présent Cahier spécial des charges
- 7) Le document repris en annexe du C.S.CH, dûment complété et signé, de demande de tenue de séance individuelle pour la négociation (uniquement si le soumissionnaire souhaite une séance individuelle)
- 8) Toute note complémentaire jugée utile par le soumissionnaire, numérotée et reprise dans la liste récapitulative.

¹ Attention : selon la jurisprudence de la Cour de Cassation un « délégué à la gestion journalière » n'est pas automatiquement compétent pour signer une offre et donc, engager sa société. Pour qu'il le soit, il faut qu'une délégation spéciale lui ait été accordée par les organes compétents de la société.

Par ailleurs, il se réserve également le droit de ne pas déclarer nulle automatiquement l'offre affectée d'une ou plusieurs irrégularité(s) substantielle(s) et de donner la possibilité au soumissionnaire de régulariser son offre.

Soumissionnaires	Documents réclamés							
	1	2	3	4	5	6	7	8
DGST & PARTNERS	X	X	X	X	F	X	X	F
Callens, Vandelanotte & Theunissen	X	X	X	X	F	X	F	F
JOIRIS, ROUSSEAUX ET Co	X	X	0	0	F	X	X	F
RSM INTERAUDIT	X	X	X	X	F	X	F	F

X : document présent complet et conforme / 0 : document présent mais incomplet et/ou non conforme / 00 : document absent / F : Facultatif

- 1) La liste récapitulative de tous les documents joints à l'offre
- 2) Le formulaire d'offre
Cette exigence est traitée au point 5.1. Vérification de la régularité des offres
- 3) Les statuts de la société et preuve des pouvoirs du signataire de l'offre
Cette exigence est traitée au point 5.1. Vérification de la régularité des offres
- 4) Les documents de sélection qualitative
Cette exigence est traitée à la section V. Droits d'accès et sélection qualitative.
- 5) Si le soumissionnaire souhaite recourir aux capacités d'autres entités, la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires
Cette exigence est traitée au point 5.1. Vérification de la régularité des offres
- 6) Les documents détaillés dans le présent CSC

1. **Déclaration d'indépendance** : une déclaration sur l'honneur confirmant que la mission à exercer ne pose aucun problème d'indépendance ou d'incompatibilité compte tenu des dispositions légales et réglementaires (un modèle de déclaration sur l'honneur est repris en annexe aux présents documents de marché).

2. **Déclaration sur l'honneur et rapport de transparence**

- la déclaration sur l'honneur conformément à l'article L1523-24, §§ 3 et 4 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ou l'article 152quinquies, alinéas 2 et 3 du Code wallon du Logement;
- le rapport de transparence visé par l'article L1523-24 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;
- la confirmation des informations reprises à l'article L1523-24, § 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Soumissionnaires	Documents réclamés	
	1	2
DGST & PARTNERS	X	X
Callens, Vandelanotte & Theunissen	X	X
JOIRIS, ROUSSEAUX ET Co	X	X
RSM INTERAUDIT	X	X

X : document présent complet et conforme / 0 : document présent mais incomplet et/ou non conforme / 00 : document absent

- 7) le document de demande de tenue de séance individuelle pour la négociation

Document facultatif

Les soumissionnaires DGST & PARTNERS et JOIRIS, ROUSSEAUX ET Co ont remis le document.

- 11) toute note complémentaire
Document facultatif.

Conclusions

A ce stade, l'analyse des offres se poursuit pour les soumissionnaires suivants :

- Soumissionnaire 1 : DGST & PARTNERS
- Soumissionnaire 2 : Callens, Vandelanotte & Theunissen
- Soumissionnaire 3 : JOIRIS, ROUSSEAUX ET Co
- Soumissionnaire 4 : RSM INTERAUDIT

5.3. RECTIFICATION DES ERREURS ARITHMETIQUES ET MATERIELLES

Règlementation :

Article 34 de l'A.R. du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques

5.3.1. RECTIFICATION DES ERREURS ARITHMETIQUES.

Aucune erreur arithmétique n'est décelée dans les offres déposées par les soumissionnaires.
Leurs offres restent inchangées.

5.3.2. RECTIFICATION DES ERREURS MATERIELLES

Aucune erreur matérielle n'est décelée dans les offres déposées par les soumissionnaires.
Leurs offres restent inchangées.

5.4. VERIFICATION DES CORRECTIONS APPORTEES PAR LES SOUMISSIONNAIRES

Aucun des soumissionnaires ne répare de quantité.

5.5. REPARATION DES OMISSIONS DU SOUMISSIONNAIRE

Les offres ne comportent pas de prix manquants.

5.6. VERIFICATION DES OMISSIONS REPAREES PAR LES SOUMISSIONNAIRES

Aucun soumissionnaire ne signale d'omission.

5.7. EXAMEN DES NOTES ANNEXES JOINTES AUX OFFRES PAR LES SOUMISSIONNAIRES

Aucun soumissionnaire ne présente une note annexe.

5.8. VERIFICATION DES PRIX

Règlementation :

Article 84 de la loi du 17 juin 2016

Articles 33 à 35 de l'A.R. du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques

EXAMEN

Lors de cette vérification, aucun prix unitaire anormal n'a été détecté.

VI. NEGOCIATIONS

Le point 19 du C.S.C.H détermine les règles applicables pour la négociation éventuelle.

Le pouvoir adjudicateur décide de classer les offres sans négocier.

VII. EXAMEN DES CRITERES D'ATTRIBUTION

Le point 18 du C.S.C.H stipule que le marché est attribué au soumissionnaire qui a remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en se fondant sur le meilleur rapport qualité/prix tenant compte des critères d'attribution suivants :

Critères	Points
Volume d'heures de travail exprimé en NHER	25
Prix mission 1	50
Prix mission 2	15
Qualité et expérience du personnel assigné à l'exécution du marché	10
	100

Le pouvoir adjudicateur analysera et cotera les critères selon les principes suivants.

Critère 1 : volume annuel d'heures de travail exprimé en NHER

Le soumissionnaire fournira le détail du nombre d'heures qu'il aura estimé pour accomplir la mission. Ce détail sera fourni selon quatre catégories d'intervenants dans la réalisation du marché, à savoir :

- Réviseur d'entreprises représentant permanent
Il s'agit de la ou des personne(s) physique(s) ayant la qualité de réviseur d'entreprises qui sera ou seront le(s) signataire(s) de l'attestation.
- Réviseur d'entreprises collaborateur
Il s'agit ici de la ou des personne(s) ayant la qualité de réviseur d'entreprises qui sera ou seront en charge de l'exécution et/ou de la direction de l'audit.
- Réviseur d'entreprises stagiaire
Il s'agit ici de collaborateur(s) ayant la qualité de réviseur d'entreprises stagiaire.
- Autre collaborateur
Il s'agit ici de tout autre collaborateur n'ayant ni le titre de réviseur d'entreprises ni celui de réviseur d'entreprises stagiaire.

Le pouvoir adjudicateur convertira alors le nombre total d'heures (toute catégorie confondue) en un Nombre d'Heures Equivalent Réviseur d'entreprises (en abrégé NHER) en appliquant les coefficients suivants par catégorie d'intervenants :

Réviseur représentant permanent : 1

Réviseur d'entreprises collaborateur : 0,8

Réviseur d'entreprises stagiaire : 0,6

Autre collaborateur : 0,5

Le pouvoir adjudicateur cotera le NHER de chaque offre selon la formule suivante :

$$A = [NHER_{\text{offre}} / NHER_{\text{haut}}] \times Z$$

A= le nombre de points obtenus par l'offre examinée

NHER(+haut)= le nombre d'heures équivalent réviseur d'entreprises le plus élevé de l'offre régulière

NHER (offre)=le nombre d'heures équivalent réviseur d'entreprises de l'offre examinée
Z= le nombre de points attribué pour le critère du volume des heures

L'offre présentant le plus d'heures exprimées en NHER reçoit le maximum de points.

Les offres qui n'obtiennent pas un pourcentage de points au moins égal à 75 % de la cotation de la moyenne NHER ne seront pas retenues pour la suite de l'évaluation des offres.

Le soumissionnaire complètera et joindra à son offre, sous peine de nullité, le tableau ci- après.

Nombre annuel d'heures estimées pour l'accomplissement de la mission					
	Réviseur Représentant permanent	Réviseur collaborateur	Réviseur stagiaire	Autre collaborateur	Total Nombre d'heures
Nombre d'heures					

ATTENTION : ce critère ayant une influence sur l'obtention ou non du marché, tout non-respect des heures déclarées par le soumissionnaire, devenu adjudicataire, fera l'objet d'application de pénalités (voir partie B)

Critères 2 et 3 : le prix

Les offres retenues à l'issue de la cotation du critère 1 seront appréciées en fonction de leur prix.

La formule suivante sera appliquée pour la mission 1 :

$$B = [P + \text{bas} / P_{\text{offre}}] \times Z$$

B = le nombre de points obtenus par l'offre examinée
P +bas = le montant de l'offre régulière la moins-disante
P offre = le montant de l'offre examinée
Z = le nombre de points attribué pour le critère prix.

L'offre présentant le prix le plus bas obtient le maximum de points.

La formule suivante sera appliquée pour la mission 2 :

$$B = [P + \text{bas} / P_{\text{offre}}] \times Z$$

B = le nombre de points obtenus par l'offre examinée
P +bas = le montant de l'offre régulière la moins-disante
P offre = le montant de l'offre examinée
Z = le nombre de points attribué pour le critère prix.

Le tarif horaire proposé est le taux horaire moyen applicable à l'ensemble des prestataires du marché (frais de secrétariat inclus).

L'offre présentant le tarif horaire le plus bas obtient le maximum de points.

Critère 4 : Qualité et expérience du personnel assigné à l'exécution du marché

Conformément à l'article 81 §2 3° de la loi du 17 juin 2016, l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur est déterminée en se fondant sur le meilleur rapport qualité/prix qui est évalué sur la base du prix ou du coût ainsi que des critères comprenant des aspects qualitatifs, environnementaux et/ou sociaux liés à l'objet du marché public concerné.

Parmi ces critères, le Pouvoir Adjudicateur souhaite estimer les qualifications et l'expérience du personnel assigné à l'exécution du marché, dans la mesure où la qualité du personnel assigné peut avoir une influence significative sur le niveau d'exécution du marché.

Le soumissionnaire joindra à son offre, pour chaque personne physique appelée à exécuter le présent marché un curriculum vitae complet détaillant le ou les diplômes obtenus, les formations suivies et le parcours professionnel. Chaque personne sera identifiée comme suit :

- Réviseur représentant permanent
- Réviseur d'entreprises collaborateur
- Réviseur d'entreprises stagiaire
- Autre collaborateur

Les soumissionnaires seront classés par ordre décroissant d'intérêt dans chacune de ces catégories.

ATTENTION : ce critère ayant une influence sur l'obtention ou non du marché, tout changement des personnes déclarées comme exécutant le marché par le soumissionnaire, devenu adjudicataire, fera l'objet d'application de pénalités (voir partie B)

EXAMEN :

Critère 1 : volume annuel d'heures de travail exprimé en NHER

	Réviseur représentant		Réviseur collaborateur		Réviseur stagiaire		Autre collaborateur		Nbre NHR	Points
	Nbre d'heures	Avec coefficient	Nbre d'heures	Avec coefficient	Nbre d'heures	Avec coefficient	Nbre d'heures	Avec coefficient		
DGST et PARTNERS	196,00	196,00	245,50	196,40	83,00	49,80	366,00	183,00	625,20	24,30
CALLENS VANDELANOTTE	195,00	195,00	206,00	164,80	0,00	0,00	364,00	182,00	541,80	21,06
Joiris-Rousseaux	244,00	244,00	98,00	78,40	396,00	237,60	0,00	0,00	560,00	21,77
RSM Interaudit	452,00	452,00	128,00	102,40	148,00	88,80	0,00	0,00	643,20	25,00
Moyenne NHER									592,55	

	Points	%
DGST et PARTNERS	24,30	105,51%
CALLENS VANDELANOTTE	21,06	91,44%
Joiris-Rousseaux	21,77	94,51%
RSM Interaudit	25,00	108,55%

Critère 2 et 3 : Prix des deux missions.

Mission 1 :

Désignation des prestations		U	DGST			Callens Vandelanotte			Joiris Rousseaux			RSM Interaudit		
			P.U.	P.T.	Points	P.U.	P.T.	Points	P.U.	P.T.	Points	P.U.	P.T.	Points
			(en chiffre)	(en chiffres)		(en chiffre)	(en chiffres)		(en chiffre)	(en chiffres)		(en chiffre)	(en chiffres)	
Mission 1	QF													
Prestations pour IGRETEC	3	An	38.000,00	114.000,00		47.000,00	141.000,00		50.000,00	150.000,00		40.000,00	120.000,00	
Prestations pour CENEO	3	An	11.950,00	35.850,00		9.950,00	29.850,00		10.000,00	30.000,00		10.000,00	30.000,00	
Prestations pour Charleroi Métropole	3	An	4.500,00	13.500,00		6.500,00	19.500,00		3.000,00	9.000,00		2.000,00	6.000,00	
			TOTAL HTVA	163.350,00	47,75	TOTAL HTVA	190.350,00	40,98	TOTAL HTVA	189.000,00	41,27	TOTAL HTVA	156.000,00	50

Mission 2 :

Désignation des prestations	U	DGST			Callens Vandelanotte			Joiris Rousseaux			RSM InterAudit		
		P.U	P.T.	Points	P.U	P.T.	Points	P.U	P.T.	Points	P.U	P.T.	Points
		(en chiffre)	(en chiffres)		(en chiffre)	(en chiffres)		(en chiffre)	(en chiffres)		(en chiffre)	(en chiffres)	
Mission 2	QP												
Prestations pour IGRETEC	40 Heure	82,50	3.300,00		100,00	4.000,00		85,00	3.400,00		70,00	2.800,00	
Prestations pour CENEO	40 Heure	82,50	3.300,00		100,00	4.000,00		85,00	3.400,00		70,00	2.800,00	
		TOTAL HTVA	6.600,00	12,73	TOTAL HTVA	8.000,00	10,50	TOTAL HTVA	6.800,00	12,35	TOTAL HTVA	5.600,00	15

Critère 4 : Qualité et expérience du personnel assigné à l'exécution du marché

1. RSM InterAudit

Réviseurs représentants permanents :

Thierry LEJUSTE

Réviseur d'entreprises, associé manager au sein du cabinet RSM InterAudit

Expérience professionnelle en révision des comptes de 38 années et du titre de réviseur d'entreprises depuis 33 ans.

Consultant agréé par la Région Wallonne dans les domaines Diagnostic général / Gestion financière et comptable / Organisation et management / Transmission d'entreprises

Réviseur agréé en matière de comptabilité communale

Expert régulièrement désigné par les tribunaux

Séminaire sur l'évaluation des entreprises à l'Institut des réviseurs d'entreprises

Ancien président de la commission des finances et ancien membre du Conseil d'administration du PO ASBL CES-St Vincent à Soignies

Juge consulaire près le tribunal de l'entreprise du Hainaut - Division de Charleroi

Principaux mandats dont il est signataire aujourd'hui: ENODIA / NETHYS / Le Groupe Liège Airport (Liège Airport-Liège Airport Business Park-Liège Airport Security) / L'Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi (ISPPC) / L'intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Études Techniques et Économiques, en abrégé I.G.R.E.T.E.C. / CENEO / Le Groupe AVIAPARTNERS (9 sociétés) / ORES SCRL / ORES ASSETS SCRL / IDETA SCRL / Le Groupe SONACA (en Collège) (SONACA SA – SONACA AIRCRAFT) / Fonds de Capital à Risque 2020 (Groupe Sambrinvest) / Advanced Engineering Center (A6K) / La Radio-Télévision Belge de la Communauté Française (en collège avec la Cour des Comptes) / SPARKOH ! (anciennement le PASS) / Le Groupe Nethys – VOO / Wallimage et Wallimage Co-production SA / La Fondation Mons 2025

Céline ARNAUD

Réviseur d'entreprises (2000), associée au sein du cabinet RSM InterAudit

Expérience professionnelle en révision des comptes de 32 années et du titre de réviseur d'entreprises depuis 24 ans.

Expérience de 30 ans dans des missions d'audit de sociétés, de contrôle et de conseil dans des organisations privées et publiques.

Expérience avérée dans le secteur non marchand (logement sociaux de la région wallonne, hôpitaux, centre pour handicapés agréés par l'AWIPH, organismes d'intérêt public, etc.).

Administratrice au sein de B4C de 2014 à 2023.

Principaux mandats du secteur public, et notamment d'intercommunales, dont elle a la responsabilité, ou sur lesquels elle assure la supervision de l'audit : Régie Communale Autonome de Charleroi / Humani / Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie / SOCOFE SA

Spécialisée dans les matières environnementales ainsi que dans l'ESG.

Joël BOUAKICHA

Réviseur d'entreprises au sein du cabinet RSM InterAudit

Expérience professionnelle en révision des comptes statutaires et consolidés de 27 années et du titre de réviseur d'entreprises depuis 22 ans

Depuis 1997, expérience dans l'audit de sociétés, comptes sociaux et comptes consolidés (secteurs commercial, industriel et public) ainsi que l'audit des informations économiques et financières à destination des conseils d'entreprise

Autres missions : Évaluation de sociétés, diagnostic financier, Restructuration de sociétés, Expertises judiciaires et privées, Organisation et procédures

Expert chargé du cours de « Pratique de la Consolidation » à l'UCL Mons (depuis 2005)

Spécialisation dans le reporting relatif à la certification des comptes consolidés

Orateur dans le cadre du séminaire donné à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sur « L'évaluation des Entreprises » (2003-2004-2009-2011)

Deborah FISCHER

Réviseur d'entreprises (2002)

Réviseur d'entreprises agréé par l'Office de Contrôle des Mutualités (2009)

Réviseur agréé pour le contrôle MIFID

Large expérience en révisorat d'entreprises. Elle dispose donc d'une expérience professionnelle en révision des comptes de 27 années et du titre de réviseur d'entreprises depuis 23 ans.

Les principaux mandats dont elle a la responsabilité sont les suivants : Radio-Télévision Belge de la Communauté Française / Ma Radio.be / Casa Kafka / Caisse des Soins de Santé de la SNCB Holding / Centrale des Services des Soins à domicile de Bruxelles / Conseil Supérieur de la Justice / Groupe SmartBe / Soins chez soi / Financière Reyers / Financière d'Entreprise et de Rénovation Immobilière / Société Mutualiste Mutualis (faisant partie de l'Union Nationale des Mutualités Socialistes)

Importante expérience dans le secteur non marchand (logement sociaux de la Région de Bruxelles-Capitale, mutualités, hôpitaux, écoles, hautes écoles, aide et soins à domicile, centre pour handicapés agréés par l'AWIPH, etc.).

Expérience en matière de sociétés commerciales, sociétés de bourse, petites et moyennes entreprises.

Large expérience en matière d'expertise judiciaire et d'autres missions confiées par les tribunaux. Spécialiste en mission Sarbanes Oxley et en Corporate Governance.

Expérience importante en missions de conseils aux entreprises, Corporate Governance, Due Diligence, évaluation d'entreprises.

Certifiée GRI et a suivi plusieurs formations MOOC sur le développement durable à la Rotterdam Management School, à l'Université de l'Illinois et à l'Université de Columbia

Formatrice à l'Institut des Réviseurs d'entreprises (IRE/IBR), à l'Institut des conseillers fiscaux et des experts-comptables (ITAA) et pour Agoria sur les questions de durabilité et membre active des groupes de travail ESG d'Accountancy Europe et de l'IRE/IBR et du groupe digital de l'EFAA. Elle est membre du Digital Reporting Group et du Connectivity Advisory Group de l'EFRAG.

Elle est également co-rédactrice du livre publié par l'Institut des Réviseurs d'entreprises (IRE/IBR) sur l'information non financière et auteur d'un livre sur la gouvernance d'entreprise.

Catherine SAEY

Expérience de 25 ans dans le secteur de l'audit dans le secteur privé, public (institutions publiques et Intercommunales) ainsi que le secteur non marchand et associatif

En charge et signataire des dossiers suivants : ORES Groupe /TIBI Scrl / CHU Ambroise Paré / Hygea SC / Relais de la Haute Sambre asbl / Ipalle SC / Multitel ASBL / La Galice ASBL / ADM, B-Team et Proxy (Village nr 1) / OEuvre Fédérale Les Amis des Aveugles

Membre du comité de formation au sein du groupe RSM en Belgique

Membre de la commission de formation de l'IRE

Connaissance du logiciel SAP qui lui apporte une expérience importante dans la compréhension des processus de gestion intégrée

Amenée à donner des formations auprès de l'AIP (Service d'audit interne de la Province de Hainaut) quant à l'application des normes ISA dans le secteur public

Spécialisée dans la mise en place au sein des entreprises de toutes les nouvelles obligations en matière environnementale. A cet égard, a déjà réalisé plusieurs missions notamment au sein d'Ethias, la SOCOFE, Fountain SA,...

Deux réviseurs stagiaires :

Lionel BRENARD

Dispose d'une expérience professionnelle en révision des comptes de 6 années et occupe actuellement le poste de Audit Supervisor chez RSM (2018).
En stage auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises depuis le 1er juillet 2024.

Expérience dans les intercommunales: IDETA - Intercommunale de Développement Economique des arrondissements de Tournai et d'Ath (Audit 2019 à 2021) / ORES SC (Audit 2019) / IGRETEC - Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques (Audit 2019 à 2021) / IRSIA - Intercommunale du réseau social d'insertion et d'accueil (Audit 2022 à 2024) / IPALLE - Intercommunale de Gestion de l'Environnement (Audit 2022 à 2024) / IBH – Intercommunale du Bois d'Havré (Audit 2022 à 2024)

Stéphane DENIS

Audit Manager au sein du cabinet RSM InterAudit
Stagiaire IRE Réviseur d'entreprises

Expérience professionnelle de 13 années en révision des comptes.
Auditeur au sein du cabinet Callens, Pirenne, Theunissen de 2011 à 2018
Auditeur au sein du cabinet RSM InterAudit depuis octobre 2018.
Entrée au stage auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises le 1er juillet 2013.
Les principaux dossiers sur lesquels il intervient ou est intervenu au cours de sa carrière sont les suivants : Ores Assets SC / HUmani / AViQ (anciennement AWIPH) / SWDE / SPGE / Port Autonome du Centre et de l'Ouest / Centr'habitat / FAMIWAL / ETNIC / SRWT/TEC / Le Forem....

Le soumissionnaire propose :

- 5 Réviseurs représentants permanents.
- 2 Réviseurs stagiaires.

Une équipe très expérimentée avec 2 réviseurs spécialisés dans la mise en place au sein des entreprises de toutes les nouvelles obligations en matière environnementale.

Les « curriculum vitae » sont très complets :

- le ou les diplômes obtenus,
- les formations suivies (données)
- le parcours professionnel, particulièrement dans le secteur public et les intercommunales.

Les mandats exercés sont individualisés.

Pour ce critère, l'offre emporte 10 points.

2. DGST et PARTNERS

Réviseurs représentants permanents :

Michel Lecoq

Réviseur d'Entreprises assermenté depuis le 28 mai 1998
Réviseur d'Entreprises agréé au Luxembourg depuis juillet 2016
Actionnaire et administrateur de la société DGST & Partners
Membre de 2016 à 2019 de la commission du non-marchand de l'institut des réviseurs d'entreprises

REFERENCES PROFESSIONNELLES

Actif depuis 1991 dans le domaine de l'audit et Réviseur d'entreprises depuis 1998.
Expérience variée en matière de contrôle financier et d'audit organisationnel effectués auprès d'entreprises de formes diverses (sociétés commerciales, ASBL, ASBL communales, sociétés civiles,

AISBL, GEIE, ...) Outre les sociétés commerciales, nous avons développé une expérience significative dans le non profit (ASBL, entités publiques).

Mandats dans le cadre du commissariat aux comptes en application de contrôles légaux.

Audits conventionnels (analyse de la situation financière et de l'organisation administrative de sociétés ou d'associations, ...).

Due diligence dans le cadre de cession de société.

Expertises et contre-expertises judiciaires.

Contrôle financier dans le cadre des Fonds Sociaux Européens.

Assistance technique, juridique et de négociation dans l'achat et la vente de sociétés (partenaire agréé SOWACCESS).

Contrôles exercés en application de missions légales (réservées ou non aux réviseurs d'entreprises) : apport en nature, transformation, liquidation...

Expériences développées dans l'évaluation d'entreprises, l'établissement et le suivi budgétaire, l'établissement de prix de revient, le diagnostic financier, l'audit d'acquisition.

Pratique courante de l'expertise comptable et de toutes les matières annexes.

Divers séminaires dont les derniers sont les suivants : 2014 : Séminaire DGST: gestion d'un groupe de sociétés / 2015 : Séminaire DGST : « la responsabilité des dirigeants de société et des dirigeants d'ASBL / 2016 : Séminaire DGST: « l'émergence du financement participatif, 2016 : Séminaire UCM : Responsabilité des dirigeants d'entreprises / 2018 : Séminaire SDWORKS : Responsabilité des dirigeants d'entreprises / 2019 : Séminaire ASBL Experts Comptables: • Responsabilité des dirigeants d'entreprises / 2020 : Séminaire DGST : La nouvelle ASBL / 2022 : Séminaire ITAA : La norme titre.

Olivier DEFLANDRE

Réviseur d'entreprises

01/2002 AU 28/02/2011 - Stagiaire réviseur.

MARS 2011 - Réviseur

REFERENCES PROFESSIONNELLES

01/01/2001 AU 28/02/2011 : Stagiaire réviseur au sein du cabinet révisoral Delbrouck, Cammarata, Gilles & associés

01/03/2011... Réviseur d'entreprises indépendant et création de ma société révisorale

03/09/2012 AU 31/12/2015 : Associé au sein de la SRL BRANKAER Ph. & Partners (Réseau DB AUDIT)

12/08/2016 AU 15/12/2019 : Associé au sein de la SRL VIEIRA, MARCHANDISSE et Associés (Réseau V.M.D.)

2019 à 2023 : Associé au sein de la SRL VMD Réviseurs d'entreprises (Réseau V.M.D.)

11/2023 : membre du réseau DGST

Catherine MONSIEUR

Expérience professionnelle en révision des comptes (2006) et du titre de réviseur d'entreprises (2014)

Membre de la commission de stage de l'IRE depuis 2022.

Expérience depuis 2006 dans l'exercice de missions de contrôle légal des comptes dans différents secteurs économiques dont entre autres le secteur non-marchand, le secteur financier, le secteur commercial, le secteur industriel, le secteur de prestations de services...

Expérience depuis 2006 dans l'exercice de missions de contrôle légal des comptes consolidés et autres missions légales du Réviseur d'Entreprises.

Mandats dans le cadre du commissariat aux comptes en application de contrôles légaux.

Formations données : 2019-2023 : Séminaire ICCI : approche par les risques conformité avec les normes ISA et Formation CBCR : cycle des achats.

Un réviseur stagiaire

Philippe LEMOINE

Auditeur Manager au sein de la société DGST & Partners

Stagiaire réviseur inscrit à l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Expert-comptable au Luxembourg.

Consultant DGST

André CLAESSEN

Le CV mentionne Horizons Ess. SRL et fait état de missions free-lance de support aux entreprises soumises à la directive CSRD.

Renseignements pris, il s'agit d'une autre entreprise que DGST & Partners portant le N° d'entreprise BE0837.386.845.

Il s'agirait donc d'un sous-traitant.

Collaborateurs

L'offre mentionne 7 collaborateurs susceptibles d'intervenir dans la mission mais sans identifier lesquels.

Le soumissionnaire propose :

- 3 Réviseurs représentants permanents.
- 1 Réviseur stagiaire.
- 1 consultant DGST

Une équipe expérimentée avec 1 consultant spécialisé dans la mise en place au sein des entreprises de toutes les nouvelles obligations en matière environnementale.

Les « curriculum vitae » sont complets :

- le ou les diplômes obtenus,
- les formations suivies (données)
- le parcours professionnel.

Pour ce critère, l'offre emporte 10 points.

3. JOIRIS-ROUSSEAU

Réviseurs représentants permanents

Alexis PRUNEAU

24 ans d'expérience

Audit statutaire et missions de certification;

Audit et assistance lors de l'établissement de comptes consolidés;

Autres missions légales: Apport en nature, quasi-apport, transformation, liquidation, fusions & scissions, etc;

Contrôle de reporting pour des maisons mères: Groupes internationaux;

Evaluation d'entreprises;

Diagnostics sur le contrôle interne des sociétés;

Participation aux réunions de Conseil d'entreprises;

Diagnostics sur la structure financière;

Assistance à l'élaboration et suivi du budget;

Respect des législations en matière de droit des sociétés.

Il est actuellement Commissaire au sein d'IDETA. Il a été également signataire au sein d'IDEA, HYGEA et INBW. Il est toujours impliqué en tant que Commissaire au sein d'entités périphériques (ENORA, ENORA LEUZE, Wind4Wallonia 1, Wind4Wallonia 2, Wind4Wallonia 3, Walwind, ...)

Pierre-Olivier ELSSEN

10 ans d'expérience (réviseur depuis février 2022)

Expérience au bénéfice du marché: HYGEA, IDEA, INBW, IDETA, CITV.

Au sein de ces mandats, il a été en charge notamment de l'audit des cycles suivants:

- analyse des achats, des ventes, et des aménagements sur les zones d'activité économique, ainsi que de la marge dégagée lors des reventes et des écritures comptables que ces ventes impliquent ;
- vérification de l'exhaustivité des recettes de locations des halls relais ;

- suivi des en-cours du bureau d'études suivant les prestations effectuées, et analyse des marges dégagées par ces dernières ;
- analyse des grands équilibres bilantaires liés aux opérations de sale and lease beack de stations d'épuration ;
- vérification des équilibres bilantaires liés aux différentes subsidiations (CRAC, SOWAFINAL, etc.), et de la comptabilisation des droits de tirage auxquels l'entité a droit ;
- analyse de l'imputation des coûts et des recettes, nécessaires à déterminer le coût vérité dans le secteur de la collecte et du traitement des déchets ;
- concordance salariale et analyse des coûts salariaux en tenant compte des particularités statutaires ou contractuelles.

Cendrine QUIROGA

8 ans d'expérience comme auditrice au sein du cabinet.

Réviseur depuis mai 2024.

Expérience au bénéfice du marché: INBW, IDEA, Wind4Wallonia 1, Wind4Wallonia 2, Wind4Wallonia 3, Walwind, NEOPARK, NEOVIA, NEOWAL, Biogaz Saint-Roch.

Au sein de ces mandats, elle a été en charge notamment de l'audit des sections suivantes:

- analyse des achats, des ventes, et des aménagements sur les zones d'activité économique ;
- vérification de l'exhaustivité des recettes de locations des halls relais ;
- analyse des immobilisés en lien avec les subsides en capital ;
- analyse des grands équilibres bilantaires liés aux opérations de sale and lease beack de stations d'épuration ;
- suivi des emprunts subsidiés (CRAC, SOWAFINAL, etc.), de leur comptabilisation et des intérêts y relatifs ;
- contrôles d'inventaire.

Réviseur collaborateur

Bernard ROUSSEAU

35 ans d'expérience.

Réviseur d'entreprise qualité.

Expérience au bénéfice du marché: IDETA, IDEA, HYGEA, INBW, Wind4Wallonia 1, Wind4Wallonia 2, Wind4Wallonia 3, Walwind, NEOPARK, NEOVIA, NEOWAL, Biogaz Saint-Roch.

- Audit statutaire en normes belges – secteur marchand et non marchand;
- Audit et assistance lors de l'établissement de comptes consolidés;
- Set complet de missions légales;
- Expérience des Conseils d'Entreprises;
- Audit d'acquisitions;
- Préparations de tableaux de bord et de reporting pour des maisons-mère et ses filiales;
- Budget et analyse de variances;
- Revue fiscale générale et identification des risques fiscaux potentiels;
- Mécanismes de subside (subsidies Région Wallonne, subsides Européen, etc.): ces mécanismes ont été appréhendés tant dans des entités à caractère public ou semi public (intercommunales, sociétés de logements sociaux, ASBL en général, etc.) que dans des entreprises privées;
- Contrôle interne : l'analyse, l'évaluation et le testing de l'ensemble des procédures de contrôle interne a été réalisé tant au sein de très grandes entreprises (multinationales, sociétés cotées, etc.) où les volumes de transactions sont très importants, qu'au sein de PME, ASBL, intercommunales, etc.;
- Contribution à l'élaboration et au suivi budgétaire;

Réviseurs stagiaires

Laurie DAUTRICOURT

± 3 années d'audit au sein du cabinet.

Titulaire de son master en Ingénieur de Gestion à finalité spécialisée "Finance, Banque et assurance" au sein de la Faculté Warocqué d'Economie et de Gestion à l'Université de Mons, elle rejoint le cabinet "Joiris - Rousseaux & Co, Réviseurs d'Entreprises Associés" en septembre 2021 en tant que collaboratrice.

Expérience au bénéfice du marché: IFIGA.

Dylan ROSIER

± 2 années d'audit au sein du cabinet.

Titulaire de son master en Ingénieur de Gestion à finalité spécialisée "Finance, Banque et assurance" au sein de la Faculté Warocqué d'Economie et de Gestion à l'Université de Mons, il rejoint le cabinet "Joiris - Rousseaux & Co, Réviseurs d'Entreprises Associés" en septembre 2022 en tant que collaborateur.

Expérience au bénéfice du marché: IFIGA.

Le soumissionnaire propose :

- 3 Réviseur représentants permanents.
- 1 Réviseur
- 2 Réviseurs stagiaires

Une équipe expérimentée. Par contre, le pouvoir adjudicateur n'a pas trouvé de renseignements quant à la mise en place au sein des entreprises de toutes les nouvelles obligations en matière environnementale.

Les « curriculum vitae » sont complets :

- le ou les diplômes obtenus,
- les formations suivies (données)
- le parcours professionnel.

Pour ce critère, l'offre emporte 9 points.

4. CALLENS-VANDELANOTTE

Représentant Permanent Réviseur d'entreprises

Cécile Theunissen

2005-2010 : Deloitte Réviseur d'entreprises : auditeur senior

2010.... Callens, Vandelanotte : signing partner

Audit d'entreprises commerciales, de compagnies d'assurances, d'entités du secteur public...

Examen de la structure de Corporate Governance dans diverses entreprises.

Vérification et appréciation de rapports destinés à la BNB.

Missions particulières.

Réviseur

Laura GUARINO

2010-2013 : Constantin Van Asbroeck, Consultant Audit

2013... : Callens Vandelanotte

Réviseur d'entreprises (prestation de serment en 2016)

Audit des secteurs de l'industrie du textile, des transports et de la logistique.

Examen de la structure de Corporate Governance dans diverses entreprises.

Missions particulières.

Auditeurs

Mélanie GOBEAUX

2017-2019 : Deloitte Luxembourg : auditeur financier

2020-2024 : DGST Partners : auditeur senior

2025.... : Callens, Vandelanotte et Theunissen : auditeur senior

Audit et contrôle des comptes.

Gestionnaire de dossiers

Rédaction de procédures internes.

Anthony FINOTTO

09/2023..... : Callens, Vandelanotte et Theunissen : auditeur junior

Gorik Van den Bergh

2013-2014 : KPMG : financial Audit

2014-2017 : BDO : Risk Advisory

2017-2020 : KPMG : Risk Advisory

2020.... : Callens, Vandelanotte et Theunissen : It Audit Director

Certifications : ISACA, ITIL Foundation, COBIT 5, ISO Risk Management

Jérémy CARSANA

2009-2014 : Ernst & Young Fiduciaire : Certified Tax Accountant

2014-2020 : Callens, Vandelanotte et Theunissen : Certified Tax Accountant

2020..... : Callens, Vandelanotte et Theunissen : Manager Tax

Gestion comptables et fiscales d'entreprises et du secteur non-marchand.

Valorisation d'entreprises commerciales dans le cadre de cession...

Conseil fiscal.

Prefiling/ruling en matière de fiscalité directe et indirecte

Opérations de restructuration....

Le soumissionnaire propose :

- 1 Réviseur représentant permanent.
- 1 Réviseur
- 4 auditeurs

Une équipe expérimentée mais moins pourvue en réviseurs. En outre, le pouvoir adjudicateur n'a pas trouvé de renseignements quant à la mise en place au sein des entreprises de toutes les nouvelles obligations en matière environnementale.

Les « curriculum vitae » sont complets :

- le ou les diplômes obtenus,
- les formations suivies (données)
- le parcours professionnel.

Pour ce critère, l'offre emporte 8 points.

CLASSEMENT DES OFFRES SELON LA COTATION DES CRITERES

	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Total points
DGST et PARTNERS	24,30	47,75	12,73	10,00	94,78
CALLENS VANDELANOTTE	21,06	40,98	10,50	8,00	80,54
Joiris-Rousseaux	21,77	41,27	12,35	9,00	84,39
RSM Interaudit	25,00	50,00	15,00	10,00	100,00

IX. EXAMEN DES MOTIFS D'EXCLUSION

Le Pouvoir Adjudicateur ayant opté pour la procédure décrite par l'article 39 de l'A.R. du 18 avril 2017, pour le présent marché, les soumissionnaires, par le seul fait du dépôt de leur offre, attestent qu'ils ne se trouvent pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016.

S'agissant des obligations fiscales et sociales visées aux articles 62§2 et 63§2 de l'Arrêté royal du 18 avril 2017, le Pouvoir Adjudicateur a procédé à la vérification de la situation de tous les soumissionnaires dans les vingt jours suivant la date ultime pour l'introduction des offres.

A ce stade, le Pouvoir Adjudicateur doit vérifier, via son accès gratuit à TELEMARC, la situation de l'adjudicataire pressenti en matière de :

Faillite :

Cette vérification a eu lieu le 3 mars 2025 et il en ressort que l'adjudicataire pressenti, la société RSM InterAudit est en ordre en matière de faillite.

Casiers judiciaires :

L'adjudicataire pressenti a joint à son offre un extrait du casier judiciaire central daté du 16/01/2025 qui est donc toujours valable.

Il ressort de ce document que le soumissionnaire présente bien un casier judiciaire vierge

Conclusion :

RSM Interaudit, adjudicataire pressenti, ne se trouve dans aucun des cas d'exclusion définis aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016.

CONCLUSION

Le 26/02/2025 à 10 heures, 4 soumissionnaires ont déposé une offre.

Toutes les offres sont conformes quant à la sélection qualitative, à l'exception de celle du soumissionnaire JOIRIS, ROUSSEAUX ET Co que le Pouvoir adjudicateur devait interroger pour des informations complémentaires s'il se classait en ordre utile.

Toutes les offres sont régulières, à l'exception de celle du soumissionnaire JOIRIS, ROUSSEAUX ET Co que le Pouvoir adjudicateur devait interroger s'il se classait en ordre utile.

L'auteur de projet recommande au Pouvoir Adjudicateur d'attribuer le marché à RSM InterAudit ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur le meilleur rapport qualité/prix tenant compte des critères d'attribution énoncés dans le cahier spécial des charges, et ce au prix de 161.600 € HTVA, soit 195.536 € TVAC se décomposant comme suit :

- Mission 1 : 156.000 € HTVA.
- Mission 2 : IGRETEC : 40 heures et CENEO 40 heures en quantités présumées, soit 5.600 € HTVA uniquement sur demande du Pouvoir Adjudicateur.

Fait à Charleroi le 12 mars 2025



Katherine Chevalier
Secrétaire Général